

## Déclaration de l'Unsa Education au CDEN du 15 février 2019



Mr le préfet, Mr l'Inspecteur d'Académie, Mmes et Mrs les membres du CDEN,  
Ce CDEN a pour objet la présentation de la carte scolaire pour la rentrée 2019 dans les écoles et les collèges publics de la Haute-Loire.

Pour les écoles, la rentrée se fera avec une perte de 3 postes. Nous n'utilisons pas d'artifice de communication et annonçons mathématiquement qu'il y aura bien plus de fermetures que d'ouvertures. Même si le nombre d'élèves est en baisse, nous contestons ces retraits de postes car la situation de notre département exige au moins le maintien des dotations actuelles. D'ailleurs, lors du CTA du 23 janvier, nous avons voté contre cette suppression de postes.

La Haute-Loire est un département rural avec un nombre important de petites écoles. Cet effet structure demande une dotation importante en postes. Encore plus pour l'année scolaire 2019 - 2020 avec la mise en application de la scolarité obligatoire à 3 ans. Les écoles à classe unique verront ainsi arriver sur leurs bancs trois niveaux d'enseignement supplémentaires (PS1, PS2 et MS). Nous demandons un effort d'accompagnement pour ces écoles en les dotant systématiquement de deux classes le matin. Le premier accueil scolaire des élèves de maternelle doit se faire dans de bonnes conditions, la satisfaction de cette demande y contribuera.

Les écoles de plus grande taille accueillent parfois une ULIS Ecole. Les élèves en situation de handicap de ces dispositifs sont maintenant comptés dans l'effectif global, c'est une bonne chose. Mais cela reste insuffisant pour que l'inclusion scolaire se fasse dans de bonnes conditions. Nous demandons une attention particulière pour ces écoles : soit leur appliquer les seuils des RPI, soit comptabiliser chaque élève d'ULIS pour 1,5 élèves. Il s'agit là aussi de faire que les conditions d'accueil et de prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers s'améliorent.

Vous le savez, la concurrence entre public et privé est très forte dans certaines zones de notre département. Il est important dans ces secteurs de soutenir l'école publique en maintenant une offre d'encadrement toujours supérieure à ce qui existe dans le privé. Il est également utile de vérifier les effectifs annoncés par les établissements privés : la mise à jour très irrégulière du logiciel ONDE pour le privé leur permet de comptabiliser des élèves même s'ils ont été radiés.

Pour les collèges, l'Etat ne respecte pas les règles qu'il a lui-même fixées. Une division, c'est 29h de dotation minimum. Sauf à Saugues, à Blesle, à La Chaise Dieu ; ces petits collèges ne sont pas traités à égalité avec les autres. Ce n'est pas acceptable et nous demandons le respect des dotations obligatoires pour chaque établissement, pour chaque division.

Des niveaux restent très chargés avec 29 ou 30 élèves par division dans une dizaine d'établissements, y compris des collèges avec dispositifs ULIS. Comme pour le premier degré, nous demandons une attention particulière pour tous les collèges accueillant une ULIS. Avec la création d'une ULIS au collège de Langeac, nous demandons l'ouverture immédiate d'une troisième classe de sixième.

Enfin, d'un point de vue général, nous contestons l'obligation faite aux professeurs du second degré d'effectuer deux heures supplémentaires hebdomadaires. Dans des établissements déjà en tension dans un contexte de réduction de postes, imposer une deuxième heure supplémentaire engendrerait une nouvelle dégradation des conditions de travail, des inégalités et des discriminations entre les personnels. Il nous semble que la France n'est pas en période de plein emploi et que faire travailler davantage des personnes tout en maintenant d'autres au chômage n'est pas acceptable.

Merci de votre attention.

Les représentants UNSA EDUCATION au CDEN  
Aurélien ANJARRY  
Didier FABRE